



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2018

INTRODUCTION

La Commune de Hamoir en est à son deuxième Programme Communal de Développement Rural. Celui-ci a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 juin 2012 pour une durée de 10 ans. Le présent rapport fait le bilan annuel de cette nouvelle Opération de Développement Rural.

Pour rappel, le premier PCDR a été approuvé le 21 novembre 1996 pour une durée de 5 ans. Outre les diverses actions et projets non subventionnés par le développement rural, quatre conventions-exécution ont été réalisées : aménagement de la place du Wez à Comblain-la-Tour, aménagement de la Maison du Piqueur à Hamoir, aménagement de la Maison de village à Filot, aménagement de la salle Les Amis Réunis à Fairon.

Le rapport annuel de CCATM-CLDR est intégré à la fin de ce rapport.

Réalisation du programme d'actions

Plusieurs activités et aménagements en lien avec le programme d'actions du PCDR ont été réalisés ou sont en cours de réalisation par les services publics et/ou des citoyens :

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	9	Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue Es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h	221.347,72 € (estimé)	- Aménagements réalisés à Werbeucommune, au Chirmont, rues d'Insegotte et de Godinry à Filot. - Création de zones 30 dans le centre de Fairon, et de Filot (2014) - Rue Es Thier : aménagements provisoires (chicanes) pendant l'été (2014) - Rue de Hittin : intégration de la problématique dans l'étude d'égouttage (2014) - Egouttage rue de Hittin - Changement de la limitation de vitesse dans la traversée de Comblain-Fairon - Tout a été réalisé dans cette fiche-projet, mais celle-ci se poursuit encore avec la réalisation d'autres aménagements dans d'autres rues en fonction des demandes de la population (dont la rue de Comblinay)

2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique	A déterminer	Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2)	- Permis d'urbanisme octroyé - Permis pour le tronçon Fairon-Hamoir prolongé jusqu'au 30.09.17 - Permis pour le tronçon Comblain-la-Tour – Fairon prolongé jusqu'au 22.12.17 - 1^{re} partie du marché attribuée à l'entrepreneur Legros - Premier tronçon terminé - Réalisation du 2^e tronçon Comblain-Fairon – Hamoir toujours en cours - Liaison entre Hamoir et Bomal en préparation
1	2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Estimation du marché en 5 lots (2017) : 1.554.000 €	Développement rural Convention-faisabilité : 38.506,56 €	- Signature de la convention-faisabilité par le Ministre le 17.01.14 pour la 1^{re} phase. - Marché de service attribué en 2015 à l'association momentanée Lacasse-Monfort SPRL et Synergie Architecture. - Avant-projet approuvé par la RW le 27.01.16 - Approbation du Cahier des Charges et de la proposition de convention-réalisation par le Conseil communal le 27.10.16 - Signature de la convention-réalisation par le Ministre le 25.04.17. - Lancement de la procédure d'adjudication (marché scindé en 5 lots pour en réduire le coût) - Maison des associations en cours de rénovation (inauguration prévue en 2020)
1	4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	1.589.036,61 € (estimé)	SPW DGO Routes et bâtiments Développement rural	- Décision de la CCATM-CLDR et du Conseil communal de demander une convention-faisabilité DR

					- Demande de subside dans le cadre des crédits d'impulsion – dossier non retenu - Décision de la CCATM-CLDR et du Conseil communal de fusionner la fiche 1.4 avec la fiche 3.2 « acquisition d'un terrain en vue d'y créer un espace de parking et de convivialité » et de réaliser le projet en deux phases. - Echanges en cours avec la DGO1 pour la sécurisation de la nationale (réunion le 23.01.18 avec la DGO1 et la DGO3) - Volonté de réorganiser cette fiche en vue d'une prochaine convention-faisabilité (et définition des subsides allouables par la RW et par le DR)
1	5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer	- Rencontre avec le CRECCIDE en février 2013 - Rencontre avec la Teignouse mais collaboration envisagée difficile car trop peu de moyens humains (exemple : Wanze)
1	6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA RW Commune	- Engagement d'un éco-passeur au 1/12/2012 - Projet 31 communes au soleil (étude approfondie des 5 bâtiments communaux les plus énergivores) - Réalisation d'un plan d'investissement pluriannuel - Adhésion POLLEC - Poursuite des actions de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux (écoles (ex. : de Comblain-la-Tour), bâtiment faisant face à l'AC et étude pour l'Eglise de Xhignesse)

					- Ordre de priorité à établir pour d'autres bâtiments communaux - Convention Rénovat à approuver donc possibilité d'un projet auto-financé - Pas besoin d'une convention du DR : fonds communaux et subsides RW
1	7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	SPAQuE Wallonie	- Zoning de Comblain-la-Tour : travaux de dépollution du sol clôturés. - Etude d'une collaboration avec la SPI : réalisation d'une enquête publique et présentation du projet aux riverains le 29.08.17 - 1^{ère} zone d'activités économiques à Filot : abandonnée de commun accord avec la RW et la SPI (localisation inadaptée) - Seconde zone de Comblain-la-Tour désormais dépolluée et en attente de reconnaissance de zone économique - Objectif : diminution de la facture communale - Planning de réalisation : 2 à 3 ans
1	8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	A déterminer	- Développement rural (fiche 1.4) - RW impulsion	- Aménagements de trottoirs Rue du Combattant et Route de Xhoris en 2014 - Etude d'une liaison piétonne entre le quai de l'Ourthe (RAVeL) et le terrain de football de Comblain-la-Tour (crédits d'impulsion) - Attente du retour de la RW pour activer le CSC - Réalisation d'un plan définitif du projet - Réflexion sur la mobilité douce en cours au sein du PCDN - Réflexion sur les possibilités de liaisons lentes rejoignant le RAVeL (futur zoning de Comblain-la-Tour, hall omnisports)

					- Fiche liée à la fiche-projet 1.4 (<i>Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec parking</i>) - Problème d'acquisition d'une parcelle privée par l'AC entre le RAVeL et le terrain de football concernant la liaison piétonne de Comblain-la-Tour (Blocage à dépasser en 2019 !) - Réalisation d'un masterplan en 2018 : projet de création d'une passerelle au-dessus de l'Ourthe entre le quartier de Werbeumont et le nouveau quartier de la gare, et liaison avec le RAVeL - Candidature à un appel à projet « mobilité » à cet effet pour éventuelle complémentarité de subsides (75% de 245 000 € si retenu)
1	10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1 : ext.) En cours d'examen (phase 2 : int.)	SPW DGO4 – Département du Patrimoine – direction de la restauration	- Travaux terminés pour la phase 1 (extérieur de l'église) - Contact pris avec le bureau PHD pour l'étude de la phase 2 (réfection et rénovation de l'intérieur) - Phase 2 (intérieur) désormais lancée - Objectif 2019 : détermination des travaux exacts à réaliser en fonction de la destination et des subsides possibles - 5 questions à soulever par la Commune concernant des choix techniques et esthétiques (aménagements extérieurs, type de chauffage, revêtement sol, allègement pilastres et remplacement vitraux)

1	12	Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement	A déterminer	SPW DGO3 – engagement d'un éco-conseiller Wallonie – subside Emball'agir	- Engagement d'un éco-conseiller et d'un éco-passeur - Journée de l'environnement - Journée de l'arbre - Création d'une cellule « Cadre de vie » - Gestion différenciée des espaces verts - Mise en place d'un PCDN (groupe de travail actif encadré par la FRW) - Mise en place d'actions telles que la journée « Hamoir en transition », « taille fruitiers »
1	13	Amélioration de la communication	A déterminer	- Commune	- Amélioration du site Internet communal suite au rapport de la Région wallonne - Création et mises à jour régulières d'un Guide des Informations pratiques par le Conseil communal des seniors - Application mobile « Hamoir » - Page de l'Administration communale sur les réseaux sociaux (Facebook) - Objectif 2019 : réécriture de la brochure de services - Actions menées en 2018 : réécriture des sites communal et de l'OT, mise en place d'un mensuel d'informations « Hamoir agenda » - Nouvelle idée : création d'un outil de communication accessible à tous les citoyens pour faciliter les échanges tous azimuts avec l'Administration communale
1	14	Réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine	40.000 € (phase 1)	- Développement rural	- Dans les 8 ans - A coordonner avec l'étude d'égouttage et le projet de station d'épuration avec la SPGE - Rejoint d'autres dossiers en cours (1.8 et 1.4)

1	15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune	10.632.316,50 € (estimé)	SPW DGO3 CGT Fonds FEDER Fonds privés Infrasports Développement rural	- Réflexion sur l'aménagement d'un complexe sportif et la reconversion du camping (étude de type master plan réalisée sur le centre de Hamoir) - Dossier important : commune très concernée car camping communal en phase de reconversion - Nécessité de présenter un projet à la RW : 3 pistes possibles : 1) Parking - piste privilégiée 2) Zone de loisirs - piste privilégiée 3) Hébergements (mais manque de fonds communaux – besoin du financement du DR) - Plans réalisés pour les pistes 1 et 2 - Projet d'acquisition d'un nouveau terrain avec l'aide du DR - Idéalement : liaison à faire entre RAVeL et hall omnisports
2	2	Mise en valeur du patrimoine	A déterminer	A déterminer	- Réfection de murs de cimetières - Groupe PCDN créé pour élaboration promenades didactiques - Rénovation enceintes cimetières - Expositions d'artistes locaux - Rédaction brochure historique du jumelage - Mémoires de guerre(s)
2	3	Construire l'image de Comblain-la-Tour comme capitale européenne du jazz	A déterminer	Commune	- Réhabiliter le festival coûterait trop cher, mais volonté d'organiser une activité en mémoire de ce festival en septembre 2019

2	5	Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme	A déterminer	A déterminer	- Projet de réseau cycliste à points nœuds en Ourthe-Vesdre-Amblève (CycLOVA) - Attente de la concrétisation du RAVeL et du réseau provincial à points-nœuds pour travailler sur des circuits adaptés à tous (avec vélos électriques)
2	6	Mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	A déterminer	- Rapport Urbanistique et Environnemental pour la ZACC du Chirmont approuvé par la Région wallonne le 23.10.2014 - Introduction du permis d'urbanisation en 2017 (recalé en raison de la nécessité de réaliser une étude d'incidence complémentaire qui est en cours) - Second dossier (Hamoir) : en attente au vu du projet du Quartier Nord
2	7	Aménagement du « Quartier Nord », en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir	A déterminer	Commune Investisseurs privés DR	- Approbation du RUE par le Conseil communal pour la ZACC couvrant une partie de la zone - Abrogation du PCA par le Gouvernement wallon le 11 novembre 2015 - Réalisation de l'étude d'un master plan collectif pour le centre de Hamoir avec deux investisseurs privés (2018) - Réflexion engagée avec le DR quant à sa/ses possible(s) intervention(s): liaison avec la rue du Pont, aménagement d'une place conviviale et d'un parking, logements intergénérationnels, services et acquisition des parcelles nécessaires
2	8	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	A déterminer	Fonds propres	- Petits travaux (nouveau chauffage, peinture, éléments techniques de scène neufs) réalisés en 2015, 2016, 2017 et 2018. - Arbres coupés

					- Subside UREBA octroyé pour l'isolation du sas d'entrée. - Objectif 2019 : remplacer les vitrages (fenêtre et porte) et châssis de la cafétéria (dossier UREBA rentré à cet effet début 2019) + amélioration du parking
2	9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	Développement rural Petit Patrimoine Populaire Wallon	- Pré-fleuri et installation de mats et de drapeaux - 04.2017 : projet rendu dans le cadre de l'appel à projet Prime'Vert : non retenu - 02.2018 : projet rendu dans le cadre de l'appel à projet de la Ministre De Bue : non retenu - Réflexion quant à la possibilité d'introduire prochainement cette fiche auprès du DR - Auteur de projet désigné pour réaliser l'étude d'un tel aménagement
3	2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village de Filot	A déterminer	A déterminer	- Décision de la CCATM-CLDR de fusionner cette fiche avec la fiche 1.4 « Filot » - Auteur de projet désigné - Fiche-projet au stade de l'étude : une zone de convivialité y est prévue - Possibilité d'acquisition par la Commune d'un terrain à proximité du cimetière - Projet éventuel de création d'un chemin de liaison vers l'éco-quartier (bâti par Eloy)
3	3	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	A déterminer	UREBA	- Installation d'une pompe à chaleur à l'école communale de Hamoir - Etude de faisabilité pour la création d'une turbine dans le biais du Néblon : avis négatif - Ecole de Hamoir : nouveau chauffage par le sol via la géothermie

					- Maison des associations bientôt inaugurée : chauffage aux pellets prévu - Réflexion quant à d'autres bâtiments (essentiellement scolaires) susceptibles d'être améliorés, sans pour autant en dénaturer le patrimoine (esthétique) ni la sécurité (pas de panneaux solaires si présence d'enfants)
3	4	Réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer vicinal en vue de relier le RAVeL 5 de l'Ourthe et la Transferrusienne	A déterminer	A déterminer	- Signalisation temporaire installée - Ancienne voie partiellement déclassée et vendue : procédure de mise en place d'un chemin alternatif (par Comblinay pour éviter la route principale) => dossier finalisé : approbation au Conseil communal du 25/02/2019 des modifications et créations de voiries
3	5	Création d'un Comité culturel	A déterminer	A déterminer	- Commune en pleine réflexion quant au moyen de mettre cette fiche-projet en œuvre en 2019
3	6	Création d'un atelier rural		Développement Rural	- Objectif : le créer dans le zoning SPI à Comblain-la-Tour (financement par DR et promotion par SPI) dans les 3 ans - Pour mise à disposition des jeunes entrepreneurs locaux - Nécessité d'analyser au préalable d'autres exemples locaux (ex. : Comblain-au-Pont) - Réflexion à engager avec le DR
3	8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer	A déterminer		- Aménagements de nouveaux bureaux dans l'Administration communale - Travaux de mise en conformité de l'électricité (2^e phase)

		les services à la population et de développer la convivialité			- Introduction d'une candidature au Fonds Forgeur pour la rénovation de la Maison communale (non retenu) - Désignation d'un auteur de projet (bureau PHD) pour réaliser un espace multisports et de convivialité dans le parc (en lien avec la fiche 1.2) : recentrage du projet vers le complexe sportif - Aménagement d'un espace didactique et d'une zone de végétation locale et régionale dans le parc de l'Administration communale réalisé par le PCDN - Fiche liée à d'autres dossiers (maison des associations, annexe Gaston Chauffé, ...) - Aménagement à revoir en fonction de l'usage de chaque lieu - Concrétisation attendue pour 2020 - Récente réponse à l'appel à projet « C'est ma ruralité »
3	9	Création de logements	A déterminer		- Acquisition d'une propriété : maison (ILA), appartement géré par la commune, entrepôts à destination de l'OT, Initiative de lotissements. - Aussi lié à d'autres fiches-projets (ex. : lotissement de Filot, en collaboration avec Eloy et la société de construction Delta, ou Quartier nord) - Etude d'incidence en cours
3	10	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	A déterminer	A déterminer	- Réflexion sur la réfection du Château communal (action possible après 2020) - Globalement : pas de besoin d'acquisition ressenti pour le moment

3. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron à aménager	1.684.164,86 € (estimé)	Développement rural Espaces verts	- Dans les 3 ans - Dans le cadre du PwDR 2007-2013 (mesure 321), un ordinateur avec imprimante a été installé à la bibliothèque - Rem. : toutes les ressources sont actuellement mobilisées pour la fiche 1.2
1	11	Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau « de Dessus Sparmont » en vue d'améliorer la protection du ruisseau « de Monts des Prés », dit « du Blokai »	94.672,82 € (estimé)	Développement rural	- Dans les 3 ans - Fait partie du programme d'actions du Contrat Rivière - Réflexion en cours
2	1	Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron	1.562.307,54 € (estimé)	Développement rural	- Dans les 8 ans - Objectif : l'intégrer dans la fiche-projet relative au Quartier Nord de Hamoir - Terrain à acquérir - Réflexion à creuser quant aux aménagements souhaités : logements publics et parking auprès des habitations
2	4	Aménagements de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal	904.858,81 € (estimé)	Développement rural	- Dans les 8 ans
3	1	Aménagement de l'ancien presbytère	A déterminer	A déterminer	- Dans les 4 ans - Fiche à étudier lorsque la Maison des associations sera terminée

3	7	Création d'une Agence de Développement Local (ADL)	A déterminer	DGO6	- Dans les 8 ans - Manque de moyens
3	11	Création d'un réseau de chaleur dans le centre de Hamoir	A déterminer	A déterminer	- Dans les 8 ans

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative
Population vieillissante (surreprésentation des 70 et 80 ans) Manque de logements (horizon 2035 : besoin de 320 à 420 nouveaux logements sur la commune. Or le Quartier Nord peut constituer une réserve de logements) Peu d'attractivité touristique au regard du potentiel communal (menace de la proximité de Durbuy) Manque de commerces (détérioration lente)	Nécessité de répondre aux enjeux en termes de logements, de commerce, d'attractivité touristique et paysagère et de vieillissement de la population Besoin de développer un outil comme vision stratégique pour l'avenir communal	Réalisation de l'étude d'un projet de Masterplan communal (105 pages)	A déterminer	A déterminer	Lien avec plusieurs fiches-projets du PCDR

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2014	PCDR classique PwDR 2007-2008	1.2 : Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Aménager une salle de réunion, une bibliothèque et un Espace Public Numérique dans un bâtiment à restaurer	38.506,56 € (provision pour l'étude)
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				9 mars 2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				4 décembre 2015
Approbation de l'avant-projet par la R.W				27 janvier 2016
Approbation du projet par l'A.C.				27 octobre 2016
Approbation du projet par le Ministre				25 avril 2017
Adjudication :				août 2017 (4 offres)
Relance de l'adjudication selon nouvelle réglementation des marchés publics (juin 2017)				12 juin 2017
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				19 juillet 2018
Attribution des travaux en 5 lots				26 mars 2018
Début des travaux				05 novembre 2018
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				1 542 596,86 €
Montant du subsidy développement rural (convention-réalisation + complément)				878 801,74 € (808 345,99 € + 70 455,75 €)
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2003 (ancien PCDR)	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008	Aménagement salle « Les amis réunis » à Fairon	Transformation de la salle les amis réunis en maison de village	647.884.30€	12/02/2010

Etat du patrimoine :			
Le bien est-il toujours propriété communale ?			☐ Oui ☒ Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			
Le bien est-il loué ?			☐ Oui ☒ Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			
Fonctionnement du projet et utilisation du bien			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Les locaux sont utilisés pour les activités suivantes : atelier théâtre, atelier cirque, espace jeune, jeu de cartes (commission des aînés), repas et garderie de l'école, tennis de table, cours de cuisine, repas-spectacle et réunion des différentes associations locales (comité de St Nicolas, comité scolaire, club du tennis de table, patro, etc.). En outre, les locaux sont mis à la disposition de la population pour des repas et des fêtes familiaux (communion, mariage, enterrement, etc.).		
Impact des activités sur emploi	Engagement de personnel d'entretien		

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA CCATM-CLDR

Le rapport annuel de la CCATM-CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CCATM-CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CCATM-CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2008	2008	Nouvelle composition approuvée par le Conseil communal le 23 décembre 2013	24/01/2014
Date des réunions durant l'année écoulée	21 février 2018	Nombre de présents	19 participants
	26 mars 2018		16 participants
	26 juin 2018		14 participants
	7 août 2018		14 participants
	6 novembre 2018		15 participants
	19 décembre 2018		13 participants

Réflexion sur l'Opération de Développement Rural

Dossiers du PCDR traités lors des sept réunions organisées en 2018 est présentée ci-dessous :

- Fiche-projet 1.4 : liaison sécurisée entre Hamoir et Filot et aménagement de l'entrée du village de Filot : encore en attente d'une décision du SPW-DGO1.
- Fiche-projet 3.2 : acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village : sur le point d'être activée. Le terrain à proximité de la Maison de village de Filot ayant été mis en vente, la CLDR a proposé de soumettre une demande de convention à la DGO3 afin d'obtenir un subside.
- Approbation définitive du dossier de la fiche-projet 1.2 « Maison rurale à Hamoir » (1ère convention), et suite de la procédure après la signature du Ministre.
- Fiche-projet 2.9 : Aménagement de la Place Del Cour : n'a pas été retenue dans le cadre de ces derniers appels à projets. Il convient dès lors d'actualiser la fiche-projet et de procéder à une demande de convention auprès du DR avant la fin du PCDR en 2022.
- Note d'intention à réaliser concernant la fiche-projet 1.1 : aménagement du RAVeL (2^{ème} phase des travaux relative à la liaison Comblain-Fairon-Hamoir) et la fiche-projet 1.8 : réalisation de liaisons entre les lieux de vie.
- Fiche-projet 2.7 : Aménagement du Quartier nord et redynamisation du centre de Hamoir, abordée pour la possibilité éventuelle d'obtenir un subside

Autres dossiers abordés en lien avec le Développement Rural et l'aménagement du territoire :

- Demande de création de 3 petits logements à Fairon et Comblinay
- Îlot d'entreprises à Comblain-la-Tour
- Carrière du Blocquay : déplacement de la voirie le long du ruisseau
- Avant-projet de construction d'une nouvelle habitation au hameau de Lassus avec création de voirie
- Projet de transformation du bâtiment situé 5 rue du Pont en maison unifamiliale
- Réflexion sur le maintien ou non du PCA de Xhignesse
- Mobilité et sécurité routière
- Projet d'implantation d'une station-relais en télécommunication TELENET (Base) au terrain de football de Comblain-la-Tour
- Extension de l'école de Fairon
- Ravel Liège-Durbuy
- Parking d'éco-voiturage
- Vieux Chirmont : projet de création de 20 à 23 parcelles de logement
- Projet de nouvelle construction rue du Vieux mayor
- Projet de transformation rue Joseph Huberty
- Avant-projet de transformation rue de Fairon
- Mobilité : limite d'agglomération, vitesse, sécurité

- Lotissement Eloy à Filot - Maison d'accueil spécialisée à Filot - Hamoir : route de Xhoris, question de la suppression des dévoiements - Présentation modifications projet de création de logements Boulevard Pieret - Filot : Ry Monsée zone 70 : étude de la densité de trafic - Dossier maison « Gaston chauffé »	
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	1.4
Intitulé du projet	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	En 2018, la commune poursuivra les négociations avec le SPW-DGO1 pour la concrétisation de la liaison lente entre Hamoir et Filot et la sécurisation de la traversée dans le village de Filot. Relance du dossier envisagée en 2019.
Numéro fiche-projet	2.9
Intitulé du projet	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et mise en valeur du patrimoine
Priorité du projet	2
Calendrier d'exécution	Poursuite des recherches de subsides potentiels pour la concrétisation de ce projet (appels à projets, ...) – sollicitation du DR avant 2022
Numéro fiche-projet	3.2
Intitulé du projet	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village
Priorité du projet	3
Calendrier d'exécution	Le terrain à proximité de la Maison de village de Filot ayant été mis en vente, la CLDR a proposé de soumettre une demande de convention à la DGO3 en 2019 afin d'obtenir un subside.

Numéro fiche-projet	1.1
Intitulé du projet	Aménagement du RAVeL (2 ^{ème} phase des travaux relative à la liaison Comblain-Fairon-Hamoir)
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	Une note d'intention sera observée par le DR en 2019

Numéro fiche-projet	1.8
Intitulé du projet	Réalisation de liaisons entre les lieux de vie
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	Une note d'intention sera observée par le DR en 2019 (Lien avec d'autres fiches projets)

Numéro fiche-projet	2.7
Intitulé du projet	Aménagement du Quartier nord et redynamisation du centre de Hamoir
Priorité du projet	2
Calendrier d'exécution	Négociation à aboutir pour l'intervention du DR pour une acquisition de terrain à aménager

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
En 2019	1.4 et 3.2	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking Complémentaire à la fiche 3.2 : Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité et du parking à proximité de la Maison de village de Filot	1.589.036,61 € (estimé)	SPW DGO Routes et bâtiments DGO3 – direction du développement rural	- SPW DGO Routes et bâtiments : 100 % de la liaison - Développement rural 60 % des espaces publics - Commune 40 % des espaces publics
	1.6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	A déterminer
	1.8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	2.1	Création de logements passifs à loyers modérés (non plus dans le parc Biron mais plutôt dans le centre de Hamoir (complémentaire à la fiche 2.7))	A déterminer	A déterminer DR ? Commune Investisseurs privés	A déterminer
	2.6	Mise en œuvre de ZACC en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	2.7	Aménagement du « Quartier nord » en lien avec la révision de Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir (complémentaire à la fiche 2.1)	A déterminer	Commune Investisseurs privés DR ?	A déterminer

	2.9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	DR ? Commune Espaces verts ?	A déterminer
En 2020	1.5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer (recherches en cours)	A déterminer
	1.10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1)	DGO4 – direction de la restauration	95 % Etude partiellement réalisée pour la restauration intérieure
	1.15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune	A déterminer	A déterminer Commune ..	A déterminer
	3.6	Création d'un atelier rural	A déterminer	Développement rural	A déterminer
	3.8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer	Wallonie PCDN	A déterminer
	3.10	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	A déterminer	A déterminer	A déterminer
En 2021	1.7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : abandonné	Wallonie	Comblain-la-Tour : Wallonie : 100 % de l'assainissement du site et 70-75 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural¹

2018

¹ Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	22 février 2007
Approbation du PCDR par la CLDR	24 novembre 2011
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 décembre 2011
Présentation en CRAT	1 ^{er} février 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 juin 2012
Durée de validité du PCDR	10 ans (2022)
Convention en cours :	Fiche-projet 1.2 Maison rurale à Hamoir (2014)

2. Les réunions de la CCATM-CLDR en 2018

La CCATM-CLDR s'est réunie sept fois au cours de l'année 2018. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

CCATM-CLDR plénière du 21 février 2018

La séance du 21 février 2018 a consisté en une présentation de l'étude Master Plan par la société Pluris. Elle s'est poursuivie par une séance de remarques et de questions/réponses. Le second point abordé, lors de cette réunion, concernait une création de 3 petits logements d'une superficie inférieure à 30m². Enfin, divers points tels que le RAVeL et la Carrière du Blocquai ont été évoqués.

CCATM-CLDR plénière du 26 mars 2018

La réunion du 26 mars 2018 a consisté en l'approbation du rapport annuel de l'ODR/ la CLDR. La séance s'est poursuivie par une présentation de l'avant-projet de construction d'une nouvelle habitation au Hameau de Lassus avec création de voirie. Une seconde présentation s'est enchaînée pour le projet de transformation du bâtiment situé rue du Pont 5 en maison unifamiliale. Enfin, les derniers points soulevés concernaient le maintien ou non du PCA de Xhignesse et d'autres dossiers divers.

CCATM-CLDR plénière du 26 juin 2018

La séance du 26 juin 2018 a débuté par un état d'avancement des projets en cours à 6 mois de la fin de la législature. Le second point à l'ordre du jour portait sur les avant-projets de construction et de rénovation d'habitations. Par la suite, les points divers ont été abordés et ont clôturé la réunion.

CCATM-CLDR plénière du 7 août 2018

Les membres de la CCATM-CLDR ont abordé différents points tels que la création de logements Boulevard Pieret, la suppression des dévoiements à Hamoir (en direction de Xhoris), l'abrogation du PCA de Xhignesse, etc. Enfin, le dossier le plus important mis en avant était celui de l'acquisition d'un terrain en vue d'y créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking près de la Maison de village de Filot qui fait l'objet d'une fiche-projet.

CCATM-CLDR plénière du 6 novembre 2018

L'objet de cette réunion concernait surtout les membres de la CCATM. Divers dossiers ont été abordés : projet de pharmacie/cabinets médicaux/logements à Comblain-la-Tour, demande de dérogation au Plan de Secteur, enquête relative au SDT, etc.

CCATM-CLDR plénière du 19 décembre 2018

La dernière réunion CCATM-CLDR de l'année 2018 s'est soldée par un verre de l'amitié mais était surtout dédiée à la présentation vidéo et informations sur les remarques reçues concernant le SDT. Les membres ont également abordé la réunion interCLDR qui s'était déroulée à Aywaille quelques jours auparavant et tous les projets concernant la CCATM en 2018 ont été résumés.

3. Initiatives de la CCATM-CLDR

Les membres de la CCATM-CLDR ont beaucoup travaillé en cette année 2018 et ont abordé un certain nombre de fiches-projets :

- La fiche-projet 1.4 relative à la liaison sécurisée entre Hamoir et Filot et l'aménagement de l'entrée du village de Filot est encore en attente d'une décision du SPW-DGO1.
- La fiche-projet 3.2 relative à l'acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village est sur le point d'être activée. Le terrain à proximité de la Maison de village de Filot ayant été mis en vente, la CLDR a proposé de soumettre une demande de convention à la DGO3 afin d'obtenir un subside.
- L'approbation définitive du dossier de la fiche-projet 1.2 « Maison rurale à Hamoir » (1^{ère} convention) ainsi que la suite de la procédure après la signature du Ministre.
- La fiche-projet 2.9 relative à l'Aménagement de la Place Del Cour n'a pas été retenue dans le cadre de ces derniers appels à projets. Il convient dès lors d'actualiser la fiche-projet et de procéder à une demande de convention auprès du DR avant la fin du PCDR en 2022.
- Une note d'intention va être réalisée concernant la fiche-projet 1.1 relative à l'aménagement du RAVeL et la fiche-projet 1.8 relative à la réalisation de liaisons entre les lieux de vie.
- La fiche-projet 2.7 relative à l'Aménagement du Quartier nord et la redynamisation du centre de Hamoir a été abordée pour la possibilité éventuelle d'obtenir un subside.

4. Etat d'avancement des projets en convention

Fiche-projet 1.2 : Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration Communale

L'approbation définitive de cette fiche-projet a eu lieu en juillet 2018. Une fois signé par le Ministre René COLLIN, elle devra passer par la Direction centrale du Développement rural pour ensuite revenir à la Commune qui pourra dès lors lancer l'ordre de commencer les travaux. Ces derniers ont été attribués en 5 lots en septembre 2018.

5. Perspectives pour 2019

Les membres vont suivre les évolutions des différentes fiches-projets abordées tout au long de l'année 2018. Il sera également opportun de se concentrer sur l'occupation de la future Maison Rurale dans le parc de l'Administration Communale.

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTON	E	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
E	Vincent LOBET		
E	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
E	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HAMTIAUX	A	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		
Invités			
P	Michel FLAMAXHE (Président du CPAS)		
P	Serge NUYS (Echevin)		
P	Maureen SCHMETZ (architecte urbaniste au bureau PLURIS)		
P	Sophie TILMAN (Administratrice déléguée du bureau PLURIS)		

Ordre du jour :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du PV de la réunion du 18.12.20172. Présentation du Master Plan de Hamoir (Pluris)3. Demande de création de 3 petits logements4. Divers |
|---|

1. Approbation du PV de la réunion du 18.12.2017

Mis à part un nom de famille mal orthographié, le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du Master Plan de Hamoir (Pluris)

La présentation Power-Point est jointe à ce procès-verbal. Seuls les compléments d'informations et diverses remarques seront retranscrits dans ce PV.

Mmes TILMAN et SCHMETZ (bureau Pluris) présentent l'étude Master Plan de Hamoir et les premières analyses qui en découlent. L'étude Master Plan constitue un outil de gouvernance, de communication et de stratégie qui va permettre à la commune de définir ses orientations à court, moyen et long termes. Elle présente une valeur indicative qui lui confère souplesse, dynamisme et proactivité.

L'analyse réalisée par le bureau Pluris se base sur des constats de terrain réalisés grâce à la consultation des habitants, personnes ressources, commerçants, investisseurs et autres acteurs intervenant directement ou indirectement dans le centre de l'entité. Le travail de terrain permet d'adapter le Master Plan aux diverses opportunités qui se présentent (investisseurs potentiels, appels à projets, ...) mais également de sensibiliser les acheteurs et investisseurs potentiels aux orientations qui y sont préconisées. Le Master Plan ayant une durée de vie d'environ 10-15 ans, il nécessite d'être porté par le plus grand nombre : autorités communales, membres de la CCATM-CLDR, ...

La présentation se poursuit par un échange de remarques et questions/réponses :

- M. SILVESTRE souhaite connaître le lieu d'implantation d'une éventuelle place centrale. Mme TILMAN spécifie que cette place pourrait être créée à proximité des futurs nouveaux logements. M. LEGROS ajoute qu'un projet a été rendu pour l'aménagement de la Place Del Cour dans le cadre de l'appel à projets de la Ministre DE BUE. Cette place située devant l'Office du tourisme pourrait également constituer un lieu de rassemblement.
- M. LECERF souhaite savoir si le Master Plan proposera des moyens d'actions à la commune. Il lui est précisé qu'à la suite des premières analyses, plusieurs fiches seront développées et proposeront des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs visés dans le Master Plan.
- M. LECERF précise qu'il est nécessaire d'exposer la situation du centre aux commerçants et d'envisager avec eux les évolutions possibles afin d'éviter le déclin du commerce local. De nombreuses surfaces restent vides, il conviendrait par exemple de les regrouper, d'envisager une location à bas prix les premières années, d'attirer des

investisseurs, etc. Mme TILMAN ajoute qu'il serait opportun de travailler sur l'esthétisme de la rue du centre avec notamment un éclairage uniforme et des aménagements de convivialité. M. JACOB précise que, pour travailler de concert avec les commerçants de la rue du Pont, il nécessite de leur proposer un projet cohérent.

- M. VAN ERPS s'inquiète quant aux nombreux poids lourds qui traversent la rue du Pont. Toutefois, la route est nationale, il est donc compliqué d'envisager des actions interdisant leur passage.
- M. VAN ERPS s'interroge sur la création de nouveaux emplois. Mme TILMAN spécifie que l'étude Master Plan ne porte pas sur la création d'emplois. En revanche, la dynamisation du centre et la création de logements mixtes constitueront des éléments favorables au redéploiement de la vie économique sur le territoire.
- La présence d'une gare en plein centre de Hamoir représente un atout majeur qu'il convient de valoriser, notamment via le renforcement de liaisons lentes entre celle-ci et les différents pôles d'activités.
- M. SILVESTRE souligne la nécessité de créer un parking de délestage permettant de réduire l'impact de la voiture dans la rue du Pont et d'y aménager des trottoirs plus conséquents.
- M. JACOB note qu'il convient d'être attentif au développement de tous les villages de l'entité.
- Les projets des investisseurs tiendront compte des différentes recommandations émises dans le Master Plan (développement de liaisons lentes, d'emplacements de parking, etc.) et se concrétiseront dans les 5 années à venir. En ce qui concerne le futur projet à proximité de la zone de camping, les habitants ont été priés de quitter la zone pour juin 2018.

Le bureau Pluris travaille à la finalisation de l'étude Master Plan qui sera présenté au Conseil pour la fin du mois d'avril 2018.

3. Demande de création de 3 petits logements

Trois demandes ont été soumises aux autorités communales en vue d'obtenir leur approbation sur la création de petits logements dans des bâtiments déjà existants. Mme JASPART explique que la commune reçoit de plus en plus de demandes pour la création de petits logements. Le Collège communal souhaiterait adopter une ligne de conduite objective lui permettant de refuser la création de logements trop petits sur l'entité. Les logements dont il est question dans les demandes de permis d'urbanisme représentent tous moins de 30m² de surface habitable.

Les plans relatifs à la transformation de deux gîtes en deux studios de 22m² et 27m² de surface habitable rue du Comblinay 24, d'un studio de 32m² dans une maison unifamiliale située à rue du centre 18 à Fairon (avec palier commun entraînant une revente difficile du bien) et d'un studio de 38 m² de superficie au sol (sans chambre fermée) dans le toit d'un bâtiment situé rue du Pont 6 sont soumis aux membres de la CCATM-CLDR. Ils en arrivent finalement à la

conclusion que les 3 logements présentent une surface habitable trop petite et marquent dès lors leur refus unanime quant à la création de ces 3 petits logements.

4. Divers

- RAVeL : la 2^e phase des travaux relative à la liaison entre Comblain-Fairon et Hamoir sera prochainement mise en œuvre. M. THEATE spécifie qu'un tronçon de RAVeL n'a pas été aménagé. M. LECERF lui explique qu'une étude complémentaire sera prochainement réalisée.
- Prochaine réunion en mars 2018 (approbation du rapport annuel 2017)
- Voie lente entre Filot et Hamoir : une réunion avec la DGO3 et la DGO1 s'est déroulée le 23 janvier au Cabinet du Ministre COLLIN. Le dossier n'a pas beaucoup évolué, la liaison lente ne fait actuellement pas partie des priorités de la DGO1. Elle sera néanmoins proposée lors d'une prochaine campagne de subsides.
- Îlot d'entreprises à Comblain-la-Tour : la commune pourrait obtenir une aide complémentaire du Développement rural si elle intègre la création d'un atelier rural (fiche 3.6 du PCDR) dans le projet d'aménagement de l'îlot d'entreprises.
- Une réunion aura lieu le 22 février 2018 avec Ouffet et Clavier afin d'aborder le développement du RAVeL.
- Carrière du Blocquay : en cas d'extension du périmètre d'activité de la carrière, il est suggéré de déplacer la voirie le long du ruisseau. La commune ne s'y oppose pas mais insiste sur l'importance du caractère sécuritaire à intégrer dans le projet. À terme, la carrière travaillera dans un périmètre fermé, elle devra néanmoins tenir compte de la promenade balisée qui passe sur son site. Il conviendra en outre de réfléchir à la sortie des camions et d'intégrer la création d'un bac de lavage dans le permis d'urbanisme.

La réunion se clôture à 23h00.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspart,
Secrétaire

C.C.A.T.M. – Séance du 26.03.2018

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	A	Alain REMOUCHAMPS
E	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	E	Pierre SILVESTRE
A	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	E	André QUOILIN
P	Michel HAMTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">5. Approbation du PV de la réunion du 21.02.20186. Approbation du rapport annuel de l'ODR - 20177. Avant-projet de construction d'une nouvelle habitation au Hameau de Lassus avec création de voirie – VANVOLSEM Gilles8. Projet de transformation du bâtiment situé rue du Pont 5 en maison unifamiliale9. Réflexion sur le maintien ou non du PCA de Xhignesse10. Divers |
|--|

1. Approbation du PV de la réunion du 21.02.2018

Madame JASPART émet le souhait de voir apparaître dans le PV les endroits spécifiques concernés par les projets de création de logements.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du rapport annuel de l'Opération de Développement Rural - 2017

NB : le rapport annuel de l'ODR pour l'année 2017 a préalablement été envoyé aux membres. Seuls les projets qui ont fait l'objet de précisions complémentaires seront abordés ci-dessous.

Madame VANNI passe en revue les actions menées au cours de l'année 2017. De plus amples précisions sont apportées par Monsieur LEGROS sur différents projets, comme le projet d'aménagement de la Maison rurale pour lequel la Commune espère attribuer le marché aux 5 entrepreneurs dès le mois d'avril 2018. En ce qui concerne le projet d'aménagement de la Place Del Cour, il ne fait malheureusement pas partie des projets sélectionnés par la Ministre DE BUE.

Le projet de création d'un atelier rural est inscrit dans la programmation à trois ans avec recherche de moyens financiers puisque, comme évoqué précédemment en réunion, son intégration au projet d'aménagement d'une zone d'activité économique en collaboration avec la SPI pourrait permettre à la Commune de bénéficier d'un soutien financier complémentaire du Développement Rural.

Monsieur HAMTIAUX souhaite obtenir des informations complémentaires sur le RAVeL Comblain-Fairon. Monsieur LEGROS explique qu'aujourd'hui, le tronçon Comblain-la-Tour-Fairon est terminé. Le tronçon jusqu'à Hamoir sera réalisé dès le retour de la belle saison. En ce qui concerne l'aménagement du petit tronçon d'une centaine de mètres, un consensus semble enfin se dessiner.

Il est ensuite précisé que la Commune tente de négocier avec Infrabel afin de ne plus être propriétaire du Pont de Tabreux pour lequel une convention avait été autrefois signée et en confiait la responsabilité à la Commune.

Le rapport annuel est finalement approuvé.

3. Avant-projet de construction d'une nouvelle habitation au Hameau de Lassus avec création de voirie – VANVOLSEM Gilles

Madame JASPART expose l'avant-projet aux membres. Elle précise que la parcelle appartenait à la maman de Monsieur VANVOLSEM, qui a souhaité la répartir entre ses 5 enfants. Monsieur VANVOLSEM, l'aîné de la famille, souhaite d'ores et déjà se lancer dans un projet urbanistique.

Il souhaite conserver le caractère rural du lieu et envisage le déplacement de l'étang ainsi que la création d'une nouvelle voirie qui longe les arbres existants. La Commune accepte le projet de création d'une nouvelle voirie à condition qu'elle n'en soit pas responsable, la voirie restera donc privée et les travaux qui y incombent seront à charge du propriétaire. Le projet a été soumis à la DGO4 qui a émis toute une série de recommandations telles que la nécessité de revoir la répartition des baies, l'intégration de la voirie et des éventuelles futures habitations dans le plan afin d'avoir une vision globale du projet, la modification du pignon Est, l'inscription des coupes dans le paysage, la simplification des ouvertures, *etc.*

Les membres de la CCATM n'émettent aucune objection quant au projet et saluent la qualité des matériaux choisis (pierre de grès, bardage en bois, toiture en ardoise).

4. Projet de transformation du bâtiment situé rue du Pont 5 en maison unifamiliale

Madame JASPART ajoute ce point à l'ordre du jour. Elle rappelle brièvement le contexte de ce bâtiment situé rue du Pont 5. Suite à la réalisation d'une enquête de salubrité négative nécessitant d'importants travaux de rénovation, il avait été mis en vente. La SA Bavière, désormais propriétaire du bâtiment, a récemment rendu un projet de transformation du bien en maison unifamiliale. Madame JASPART émet néanmoins quelques réserves quant à la cohérence des baies et l'étroitesse de la baie en façade avant. Il conviendra en outre de vérifier si le bâtiment est raccordé aux égouts.

Même si l'étude Masterplan envisage une redynamisation de l'activité commerciale de la rue du Pont, Monsieur LEGROS précise que ce bâtiment ne présente pas un potentiel commercial intéressant, il est donc préférable de le transformer en maison d'habitation. Il existe en outre d'autres surfaces commerciales inexploitées qui se prêtent davantage au redéploiement de l'activité dans le centre.

Monsieur LEGROS précise néanmoins que la reconversion de surfaces commerciales en appartements n'est pas souhaitée par la Commune puisque le centre ne contient pas suffisamment d'emplacements de parking pour le développement de logements.

5. Réflexion sur le maintien ou non du PCA de Xhignesse

Madame JASPART rappelle que le Code de Développement Territorial, entré en vigueur en juin 2017, prévoit l'abrogation des Plans Communaux d'Aménagement (PCA) antérieurs à 1962. Si la Commune souhaite maintenir un PCA antérieur à cette date, elle devra le signaler pour le mois de juin 2018.

Le PCA de Xhignesse est concerné par cette abrogation puisqu'il date de 1958. Si la Commune décide de le maintenir, elle devra à l'avenir justifier tous les écarts au CoDT, ce qui représente une charge de travail supplémentaire relativement importante pour Madame JASPART. Les autorités communales semblent par conséquent plutôt défavorables au maintien du PCA de Xhignesse. Monsieur KRIESCHER s'engage néanmoins à prendre contact avec d'autres CCATM afin de savoir comment elles font face à ce type de problématique.

6. Divers

Fermeture provisoire du camping : Monsieur LEGROS explique que, suite à un problème technique constaté au niveau de l'électricité, la fermeture provisoire du camping a été annoncée. La Commune recherche activement une solution de mise aux normes de l'électricité. Il est probable qu'elle requiert l'intervention financière des résidents permanents.

Sentier le long du terrain de football : la Commune signera prochainement un bail emphytéotique avec la Fabrique d'Églises. Pour une question de sécurité, la Région wallonne souhaite que le parking pour motos soit déplacé de l'autre côté afin d'éviter le chemin en dolomie. La Commune réfléchira à son déplacement avec l'auteur de projet. Monsieur HAMTIAUX suggère de faire passer le chemin derrière la friterie. Monsieur LEGROS précise toutefois qu'il est préférable pour l'activité commerciale de la friterie de conserver le chemin à l'avant.

Mobilité et sécurité routière :

- la fonctionnaire déléguée a proposé à la Commune d'aménager des dispositifs de ralentissement sur toute la voirie de Hittin ;
- La réfection du carrefour entre Ouffet et Hamoir sera prochainement réalisée ;
- Il est suggéré de prévoir un emplacement pour personne handicapée en face de la pharmacie.

Avis CCATM sur projet urbanistique :

- Madame MINGUET et Monsieur JACOB souhaiteraient créer une grille d'analyse objective afin d'avoir une ligne de conduite lorsque l'avis de la CCATM est sollicité dans le cadre d'un projet urbanistique. Monsieur LEGROS spécifie toutefois que l'avis technique est donné par Madame JASPART alors que l'avis requis par la CCATM relève davantage du bon sens. Il est finalement convenu que Madame JASPART présente aux membres la suite donnée aux dossiers qui ont fait l'objet d'un avis négatif de la part de la Commune et de la CCATM ;
- Projet rue du Comblinay, 24 : Monsieur LEGROS explique que la propriétaire a revu les plans et a finalement rendu un projet d'aménagement d'habitation unique.

La réunion se clôture à 22h00.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspert,
Secrétaire

C.C.A.T.M. – Séance du 26.06.2018

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	E	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTON	E	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
E	Gontran FRAITURE		
E	Guy THEATE	P	André QUOILIN
E	Michel HAMTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du PV de la réunion du 26.03.20182. État d'avancement des différents projets en cours à 6 mois de la fin de la législature3. Présentation d'avant-projets de construction d'habitation et de transformation/extension d'habitation4. Parking 15 minutes rue du Pont5. Mobilité : limite d'agglomération, vitesse, sécurité6. Divers |
|---|

1. Approbation du PV de la réunion du 26.03.2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. État d'avancement des différents projets en cours à 6 mois de la fin de la législature

M. LEGROS présente l'état d'avancement des projets en cours. Il rappelle que dans le cadre de l'étude Masterplan réalisée par le bureau Pluris, cet état d'avancement a fait l'objet d'une présentation auprès de la population la veille de la réunion. M. LEGROS rappelle que le Masterplan constitue un outil indicatif dans les réflexions communales et ne possède par conséquent pas de caractère contraignant.

Ci-dessous, un bref récapitulatif des projets en cours et leur état d'avancement :

- **Étude Masterplan** : présentée au Conseil communal en juillet 2018.
- **Maison des associations** : en attente du feu vert du SPW – DGO3 pour débiter les travaux avant la fin de l'année 2018.
- **Extension de l'école de Fairon** : décision en septembre 2018. Si le subsidie est octroyé à la commune, les travaux devraient se réaliser entre les vacances de pâques et d'été 2019.
- **RAVeL Liège-Durbuy** :
 - ✓ Tronçon Fairon-Hamoir : en cours ;
 - ✓ Tronçon Comblain-la-Tour-Fairon : réalisé ;
 - ✓ Tronçon de 400 m entre Comblain-la-Tour et Fairon : étude en cours ;
 - ✓ Tronçons Hamoir-Sy et Palogne-Bomal : étude à lancer par le SPW qui ne dispose pas de suffisamment de ressources à l'heure actuelle.
- **Plan d'investissement 2017-2018** : marché lancé pour la route d'Anthisnes et les déviements de la route de Xhoris. En ce qui concerne la rue des Promenades à Fairon, le dossier semble plus compliqué puisque des soutènements de terres et une révision du système d'égouttage sont à prévoir. Mme MINGUET souhaite savoir si le détournement de la route du Bloquay est toujours prévu dans la convention d'exploitation de la carrière. M. LEGROS précise qu'une réunion de travail a récemment eu lieu avec les futurs gestionnaires de la carrière. Mme JASPART les aidera prochainement dans leurs démarches de modification de la voirie.

- **Voie lente entre Hamoir et Filot** : en attente d’une décision du SPW-DGO1.
- **Parking d’éco-voiturage** : dossier introduit à l’urbanisme. En attente d’une convention avec la SNCB et d’une décision officielle du Collège provincial. La commune souhaiterait pouvoir clôturer les démarches administratives en 2018 afin de lancer le marché des travaux en 2019.
- **Vieux Chirmont** : projet de création de 20 à 23 parcelles pour y créer du logement. Une étude d’incidences doit cependant encore être réalisée par le bureau d’étude.
- **Zoning artisanal de Comblain-la-Tour** : la phase de dépollution est terminée. La procédure de reconnaissance de la zone touche à sa fin. Le Conseil communal a désormais les cartes en main pour négocier le financement du projet. Aucune négociation ne sera cependant lancée en 2018. M. NUYTS souhaite savoir si les problèmes d’humidité ont pu être résorbés. M. LEGROS ajoute que ce point a été discuté avec la SPI et la SPAQUE qui certifient que les problèmes de stagnation d’eau ne se poseront plus une fois les travaux terminés, la plantation de végétation permettra en outre d’absorber une quantité importante d’eau (75%).
- **Quelques initiatives privées** :
 - ✓ Lotissement Eloy à Filot : réflexion en cours pour envisager une éventuelle prolongation du lotissement ;
 - ✓ Maison d’accueil spécialisée à Filot : gros-œuvre terminé en septembre 2018. 27 chambres réparties sur 4 unités de vie. M. KRIESCHER attire l’attention des autorités communales sur la nécessité d’aborder les points liés à la mobilité et à la sécurité routière avec les investisseurs ;
 - ✓ Cessation de l’activité du camping Euromiel ;
 - ✓ Vente de l’ancienne gendarmerie ;
 - ✓ Vente de l’hostellerie St-Roch pour y créer un hôtel.

3. Présentation d’avant-projets de construction d’habitation et de transformation/d’extension d’habitation

Projet de nouvelle construction rue du Pont Mateur

Mme JASPART présente les plans aux membres. Elle précise que le projet concerne une zone d’habitat et qu’il n’existe aucune contrainte en matière de lotissement. Le bâti traditionnel est néanmoins fortement présent à cet endroit. Le projet de création d’une maison en ardoises proposé par les propriétaires ne semble pas tout à fait correspondre au caractère traditionnel du village. Les propriétaires ont toutefois proposé un second projet avec une partie du revêtement en pierre. Les projets ont été présentés au SPW qui a manifesté une préférence pour la construction en ardoises.

Les membres proposent de suggérer aux propriétaires de construire leur habitation quelques mètres plus loin afin qu’elle ne se trouve plus à proximité directe du quartier historique. Mme JASPART demandera néanmoins à l’architecte de fournir à la commune un aperçu de la route afin d’évaluer l’impact visuel de la construction.

Projet de transformation rue Joseph Huberty

Mme JASPART présente un projet de transformation et d'extension d'habitation pour lequel le SPW a émis la volonté d'obtenir une brique similaire à celle du pignon afin d'éviter trop de coloris différents. La CCATM recommande plutôt un bardage en bois. Cette recommandation semble toutefois ne pas s'aligner à celle du SPW qui consiste à préconiser l'utilisation d'un matériau déjà présent sur la maison afin de ne pas multiplier le nombre de matériaux utilisés. M. LEGROS ajoute enfin que le CoDT autorise le Collège à ne pas se positionner et suivre l'avis du SPW.

Avant-projet de transformation rue de Fairon

Mme JASPART présente l'avant-projet et précise que la maison se situe dans une zone d'habitat à caractère rural. Il n'existe aucune autre contrainte à cet endroit. Les problématiques soulevées par la commune concernent essentiellement la volumétrie et la lecture du bâtiment principal par rapport à l'extension. Les membres s'alignent sur l'avis communal.

4. Parking 15 minutes rue du Pont

La première commande pour les marquages sera effectuée dans les prochains jours. En ce qui concerne les marquages 15 minutes, les emplacements seront revus en raison d'une évolution de la situation.

5. Mobilité : limite d'agglomération, vitesse, sécurité

De nouveaux radars seront prochainement achetés.

6. Divers

- **Liaison sécurisée de Comblain-la-Tour** : en discussion avec la Fabrique d'Églises pour utiliser le terrain et y réaliser un sentier sécurisé.
- M. LECERF rappelle qu'il nécessite de lancer la seconde phase de **l'Église de Xhignesse**. Mme JASPART contactera le bureau d'architectes P. HD à cet effet.
- **Fiche 3.2** : M. LECERF précise que le terrain à proximité de la Maison de village de Filot est mis en vente. Les membres proposent dès lors d'activer la fiche-projet 3.2 et de soumettre une demande de convention à la DGO3 afin d'obtenir un subside permettant à la commune de l'acquérir et d'y créer un espace de convivialité et du parking. Mme VANNI se charge dès lors de convenir d'une rencontre avec la DGO3. MM. LECERF et LEGROS rencontreront quant à eux le propriétaire du terrain afin de manifester la volonté communale d'en faire l'acquisition.
- **Implantation d'une antenne Telenet** près du terrain de football de Comblain-la-Tour : un autre emplacement sera proposé à Telenet, avec notamment la nécessité de placer des éclairages pour les terrains de football.

- M. VAN ERPS a sollicité l'Office du Tourisme afin qu'il place des plaques pour inciter les usagers doux à emprunter la déviation par le RAVeL.
- M. LECERF précise enfin que les barrières du pont de Comblain-la-Tour sont réparées.

La réunion se clôture à 23h00.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspart,
Secrétaire

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
E	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTON	E	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
E	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
E	Gontran FRAITURE		
E	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HAMTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du PV de la réunion du 26.06.20182. Projet hydroélectrique sur le biais du Néblon – présentation de M. THONON3. Présentation des modifications du projet de création de logements de Thierry VINCENT Boulevard Pieret4. Hamoir : route de Xhoris – question de la suppression des dévoiements5. Filot – Ry Monsée zone 70 – étude de densité de trafic6. Mise en œuvre de la fiche 3.2 « Acquisition d'un terrain en vue d'y créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking près de la Maison de village »7. Abrogation de plein droit du PCA de Xhignesse en date du 01.06.20188. Dossier de la maison rurale – approbation définitive du 19.07.20189. Dossier maison « Gaston Chauffé »10. Divers |
|--|

1. Approbation du PV de la réunion du 26.06.2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Projet hydroélectrique sur le biais du Néblon – présentation de M. THONON

M. THONON n'étant pas joignable, ce point sera abordé au cours d'une prochaine réunion.

3. Présentation des modifications du projet de création de logements de Thierry VINCENT Boulevard Pieret

Madame JASPART présente les projets relatifs à la création d'un hangar de stockage et à la construction d'un immeuble à appartements avec une salle polyvalente au rez-de-chaussée soumis à l'acceptation communale par Monsieur VINCENT.

Le hangar de stockage semble constituer un projet intéressant pour la commune alors que l'immeuble à appartements récolte des avis plutôt mitigés. En cause notamment la décision du propriétaire de remplacer la salle polyvalente par un appartement supplémentaire accessible aux personnes à mobilité réduite, mais aussi la hauteur importante du bâtiment et le manque de cohérence des matériaux choisis (crépi blanc). La CCATM-CLDR se met dès lors d'accord sur la nécessité de réclamer le maintien d'une salle polyvalente au rez-de-chaussée.

Madame BARLET, fonctionnaire déléguée, avait par ailleurs suggéré au propriétaire de rapprocher les deux bâtiments (immeuble à appartements et hangar de stockage) afin de rassembler les zones de stationnement et d'éviter de multiplier les points de sortie, d'arborer les extérieurs, de remplacer le crépi par une brique dans les tons gris/beige. Ces multiples recommandations n'ont pas été respectées, Madame JASPART ne manquera pas d'interpeller le propriétaire à ce sujet.

4. Hamoir : route de Xhoris – question de la suppression des dévoiements

Dans le cadre de la réfection de la route de Xhoris et suite à une visite de la fonctionnaire déléguée à la DGO1, Madame DOCTEUR, les dévoiements situés route de Xhoris ont fait l'objet de différentes interpellations. En effet, ces derniers, bien qu'effectifs dans la régulation de la vitesse des camions, entraîneraient une déviation du charroi agricole vers le village de Xhignesse et ne limiteraient que partiellement la vitesse des voitures.

Par ailleurs, les riverains sont contraints de se garer sur le trottoir alors que des emplacements le long de la voirie réduiraient naturellement la vitesse des véhicules. Par conséquent, elle suggère à la commune de rétrécir la voirie et de créer des stationnements le long de la voirie.

Monsieur LECERF ne semble pas tout à fait d'accord avec les observations de la fonctionnaire déléguée. Il souligne que ces dévoiements ont entraîné une diminution du nombre d'accidents. Par ailleurs, le nombre de tracteurs passant par Xhignesse ne semble pas considérable. Monsieur NUYTS suggère l'idée de créer uniquement un dévoiement dans la descente vers le village et de laisser la route telle quelle dans l'autre sens.

Puisque la commune acquerra prochainement des radars répressifs, il est suggéré d'en placer le long de la route de Xhoris.

Enfin, puisqu'une décision rapide doit être prise, les membres se mettent d'accord sur le maintien des dévoiements, avec néanmoins une adaptation et une réfection (pose-raclage) de la voirie. De plus amples analyses, issues notamment de statistiques et de données objectives sur les zones dangereuses, devront être effectuées dans les années à venir afin de prendre une décision adéquate lors d'une prochaine réfection de voirie.

5. Filot – Ry Monsée zone 70 – étude de densité de trafic

Ce point ayant déjà été abordé précédemment, il ne sera pas davantage développé. Monsieur LEGROS prendra les renseignements nécessaires sur les modalités et financements de ce type d'étude.

6. Mise en œuvre de la fiche 3.2 « Acquisition d'un terrain en vue d'y créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking près de la Maison de village »

Monsieur KRIESCHER explique qu'une réunion s'est tenue plus tôt dans la journée avec Madame FRANCK (DGO3) afin d'aborder l'opportunité d'acquérir le terrain récemment mis en vente à proximité de la Maison de village et, par conséquent, de mettre en œuvre la fiche 3.2 relative à son acquisition et son aménagement en espace de convivialité.

Messieurs LEGROS et LECERF rapportent leur rencontre avec le propriétaire du terrain. Celui-ci adhère complètement à la philosophie du projet. Il est conscient de l'importance des démarches administratives à entreprendre pour permettre à la commune de prendre possession de son terrain mais semble prêt à patienter.

Monsieur LEGROS spécifie que le taux de subsides s'avère plus ou moins élevé en fonction des aménagements qui seront réalisés sur le terrain. Il représente 60 % ² pour l'aménagement

² Le taux de subside est valable sur la première tranche de 500.000 €. Il passe à 50 % pour tout montant au-delà de cette tranche.

d'espaces publics et 80 %³ pour la création d'une infrastructure polyvalente de type maison de village. Cette dernière doit toutefois proposer 50 % d'activités liées au développement rural (vie associative, fête de village, comité de quartier, etc.). Il nécessite néanmoins de tenir compte des besoins du village avant de s'intéresser au subside octroyé par la Région wallonne.

Puisque l'évolution du projet de liaison lente entre Filot et Hamoir repris dans la fiche 1.4 est temporairement compromise par les doutes qui subsistent quant à l'intervention financière de la DGO1, il a été convenu de se centrer uniquement sur la fiche 3.2 dans un premier temps. Il convient par conséquent de lancer un marché de services afin de désigner un auteur de projet en charge de l'actualisation de la fiche-projet.

Les membres s'accordent sur l'importance d'interroger les habitants de Filot afin de cibler les attentes et besoins du village. Quelques idées sont néanmoins émises, comme la possibilité d'y créer un lieu dédié au départ des randonnées, de déplacer l'appartement ILA et d'agrandir l'offre de la Maison de village, de créer des emplacements de parking supplémentaires ainsi qu'une liaison piétonne vers la nouvelle zone d'habitat.

7. Abrogation de plein droit du PCA de Xhignesse en date du 01.06.2018

Monsieur KRIESCHER annonce que le PCA de Xhignesse a été abrogé de plein droit en juin 2018. La CCATM et le Collège recommanderont néanmoins le respect du PCA dans les prochains permis même s'il n'a qu'une force indicative.

Il rappelle en outre que la CCATM avait émis la proposition de créer une charte urbanistique et qu'il conviendra d'y réfléchir plus amplement dans les prochains mois.

8. Dossier de la maison rurale – approbation définitive du 19.07.2018

Le dossier est à la signature du Ministre. Une fois signé, il passera à la Direction centrale du Développement rural pour ensuite revenir à la commune qui pourra dès lors lancer l'ordre de commencer les travaux. Monsieur Legros espère pouvoir attribuer les 5 lots en septembre.

9. Dossier maison « Gaston Chauffé »

La commune a remporté un appel à projet consistant à valoriser les filières locales. Un marché de services sera prochainement lancé afin de désigner un auteur de projet en charge de la constitution du dossier définitif.

10. Divers

- a. **Aménagement de la Place Del Cour (fiche 2.9)** : la fiche a été retravaillée et proposée dans le cadre de l'appel à projet Prime'Vert puis de celui visant à améliorer la convivialité dans les villages. Il n'a cependant pas été retenu. Il convient dès lors

³ Idem

d'actualiser la fiche-projet et de procéder à une demande de convention auprès du DR avant la fin du PCDR en 2022.

- b. Monsieur VAN ERPS souligne l'importance de suivre les projets d'urbanisme acceptés jusqu'aux finitions mentionnées dans le permis.
- c. Monsieur NUYTS revient sur l'extension de la maison située dans la montée de Comblain-la-Tour (rue Joseph Huberty) et précise qu'une haie est présente devant la maison, ce qui réduit considérablement l'impact de l'extension. Monsieur LEGROS ajoute enfin que le permis a été octroyé.

La réunion se clôture à 22h20.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspart,
Secrétaire



Rencontre citoyenne pré-électorale

Mardi 9 octobre 2018

Salle Talier à Comblain-la-Tour

PV de réunion

- Réunion organisée par le parti politique ICOM Hamoir
- Présidée par Patrick Lecerf, bourgmestre et député au parlement wallon et au parlement de la FWB et Michel Legros, bourgmestre faisant fonction.
- Présence des membres du parti politique ICOM Hamoir, des Mandataires communaux et des citoyens de Comblain-la-Tour.

Ordre du jour

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Présentation des membres de l'équipe ICOM Hamoir2. Programme d'actions de ICOM Hamoir3. Présentation des projets déjà mis en œuvre dans la précédente législature4. Masterplan du Centre de Hamoir5. Programme du Communal du Développement rural et les fiches du PCDR6. Divers |
|--|

Pour une simplification du PV, seuls les points 4 et 5 sont retranscrits dans ce PV

- **Master Plan du centre de Hamoir**

Présentation

M. LECERF présente le projet de Revitalisation urbaine pour le centre de Hamoir, projet qui s'insère dans le cadre du Masterplan, étude réalisée par le bureau Pluris.

Le périmètre de la zone concernée par la Revitalisation urbaine est limité par ;

- la rue du Pont,
- la rue de la Station,
- l'Avenue de l'Ourthe,
- la rivière Ourthe

Dans le cadre d'un projet de Revitalisation urbaine, la commune est l'acteur central du projet mais pas le seul investisseur.

Le PCA en cours de révision pour le Quartier Nord aura à charge de redéfinir l'utilisation de l'espace attenant au centre de Hamoir, auparavant occupé principalement par un camping et qui ne sera pas déclassé bien que situé en zone inondable.

Objectifs du projet

Cet espace permettra de recréer un quartier dans le centre de Hamoir avec des commerces, logements, espaces de stationnement, services... Lors de l'aménagement de cet espace, la dimension environnementale sera prise en compte tant dans l'aménagement des espaces publics que des constructions.

Pour réaliser l'aménagement d'un nouveau quartier, une des possibilités offerte à la Commune est de réaliser une revitalisation urbaine. Il s'agit d'une action visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerce et de service, par la mise en œuvre de conventions associant la commune et le secteur privé.

Deux acteurs privés sont parties prenantes de la démarche :

- Laurent MINGUET avec un projet de création de logements et d'appart-hôtel
- WUIDAR avec un projet de création de surfaces et de galeries commerciales.

Le « Camping communal dessous Hamoir » situé en zone inondable près du hall omnisport à proximité de la rue du Moulin sera ré-aménagé par le CITW (Centre d'Ingénierie touristique wallon). Le projet est de créer une zone de parking et du logement insolite.

Définition « Revitalisation urbaine »

[Pour plus d'infos : voir le site de la Wallonie](#)

L'objectif principal d'une opération de revitalisation urbaine apparaît à la lecture de l'article D.V.13. du Code du Développement territorial (CoDT) qui stipule : *« L'opération de revitalisation urbaine est une action visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerce et de service, par la mise en œuvre de conventions associant la commune et le secteur privé. »*

En cas de revitalisation urbaine, la convention entre la Commune et le secteur privé doit respecter le principe selon lequel, pour chaque euro pris en charge par la Région wallonne, la ou les personnes de droit privé doivent investir deux euros minimum. Selon la législation, la convention conclue entre la commune et le ou les partenaires privés ouvre la faculté à la Région wallonne de prendre en charge 100% du coût des aménagements du domaine public et des honoraires d'auteur de projet concernant les aménagements du domaine public.

Enjeux du projet

Enjeux généraux :

- dynamisation d'une zone de centralité et Valorisation du cadre de vie ;
- Privilégier un aménagement du territoire qui respecte l'environnement bâti et non bâti mais donne aussi des possibilités de construction de logements, de commerces et de services ;
- Adaptation de l'offre de logements aux réalités socio-économiques de la population ;
- Valoriser le commerce de proximité et les produits locaux ;
- Améliorer l'offre de services à la population ;
- Création d'emplois à terme dans les commerces et les services ;
- Aménager des espaces publics conviviaux ;

Enjeux spécifiques à la zone concernée par le projet de Revitalisation urbaine

- Manque de terrains pour construction de logements dans le Centre de Hamoir ;
- Présence d'une ancienne zone de camping en zone inondable (cessation d'activités en juin 2018) ;
- Développement de nouveaux commerces, services et logements dans le centre de Hamoir à proximité de la rue commerçante et de la gare de Hamoir ;
- Aménagements et construction selon les principes du DD ;
- Re-dynamisation du centre de Hamoir (la rue du Pont).

Bref récapitulatif

- Cessation des activités du camping Euromiel en juin 2018 ;
- Présentation du Masterplan au Conseil communal le 26 juin 2018 ;
- Projet de Revitalisation en cours de concrétisation par des réunions entre acteurs privés et la commune ;
- Vente de l'ancienne gendarmerie à WUIDAR
- Vente du camping à L. MINGUET
- Acquisition des terrains concernés par la Revitalisation urbaine par des propriétaires privés (L. MINGUET et WUIDAR)
- Réunion au cabinet de la Ministre De Bue mercredi 17 octobre pour une présentation du projet.
- En cas d'accord du Gouvernement wallon sur un projet de revitalisation urbaine
 - ✓ Décision communale
 - ✓ Constitution du dossier de revitalisation urbaine : *art. R.V.13-2. Du CoDT* ;
 - ✓ Approbation du dossier
 - ✓ Mise en œuvre
 - ✓ Convention entre la Commune et des personnes de droit privé adoptée par le Conseil communal sur les points suivants : amélioration de logements insalubres; construction de logements au même endroit ;
 - ✓ Avis d'une cellule de coordination composée de différents fonctionnaires et représentants ministériels
 - ✓ Accord du Gouvernement wallon : approbation du périmètre de Revitalisation urbaine et du dossier ;
 - ✓ Mise en œuvre des travaux et modes de financement : fonds d'aménagement opérationnel et subvention à la commune (plafond : 1.250.000 euros)
 - ✓ Entretien des aménagements
 - ✓ Evaluation du projet

• Lien avec PCDR et fiches-projet

Ce projet est lié aux fiches-projet suivantes :

1.1	HAMOIR (transcommunal)	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages
-----	---------------------------	--

		et de favoriser le développement touristique
1.6	HAMOIR (entité)	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux
1.8	HAMOIR (entité)	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce
1.12	HAMOIR (entité)	Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement
2.2	HAMOIR (entité)	Mise en valeur du patrimoine
2.5	HAMOIR (transcommunal)	Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme
2.7	HAMOIR	Aménagement du « Quartier Nord », en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir
3.3	HAMOIR (entité)	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables
3.7	HAMOIR (transcommunal)	Création d'une Agence de Développement Local (ADL)
3.9	HAMOIR (entité)	Création de logements
3.11	HAMOIR	Création d'un réseau de chaleur dans le centre de Hamoir

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTON	A	Jean-Claude PONCELET
E	Oscar DALEM	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
E	Guy THEATE	A	André QUOILIN
P	Michel HAMTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Isabelle Dalimier		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du PV de la réunion du 07.08.20182. Projet de pharmacie/cabinets médicaux/logements à CLT3. Projet de construction de deux habitations mitoyennes par leur car-port et en écarts aux prescriptions du lotissement du Chirmont4. Régularisation d'un permis unique pour établissement de Classe 25. Filot : demande de dérogation au Plan de secteur par le manège Equinoxe6. Enquête publique relative au Schéma de Développement du Territoire (SDT)7. Enquête publique relative aux liaisons écologiques en relation avec le SDT8. Divers |
|---|

1. Approbation du PV de la réunion du 07.08.2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Projet de pharmacie/cabinets médicaux/logements à CLT

Le projet multifonctionnel d'une construction d'une pharmacie et de cabinets médicaux avec logements de 2 appartements (2x 80 m²) à l'étage sur le 4^e lot d'une parcelle dont le fond est en zone agricole demande une modification de permis d'urbanisation à contenu simplifié afin de motiver les écarts par rapport au premier permis de lotissement.

Il y a dérogation parce qu'on ne construit pas une habitation familiale et parce que la fonction commerciale et de services n'est plus une fonction annexe mais une fonction principale. La demande a été introduite par l'architecte Bernier et un rendez-vous est pris à la Région wallonne le 13/11/2018.

Suite au débat sur l'octroi du permis d'urbanisme par rapport aux modifications des principes du lotissement, les membres approuvent le projet à l'unanimité. Le projet est motivé vu que le logement est un logement de fonction lié à l'utilisation commerciale du bâtiment.

3. Projet de construction de deux habitations mitoyennes par leur car-port et en écarts aux prescriptions du lotissement du Chirmont

On est dans une zone en épuration autonome.

L'architecte doit faire des propositions pour améliorer le problème d'écoulement des eaux :

- un empierrement naturel est prévu devant la maison avec une végétation adaptée pour une absorption maximale de l'eau ;
- les eaux de toiture sont récoltées dans une citerne et le trop-plein va sur la route ;

- proposition de construire des bassins d'orage individuel comme dans le lotissement de Filot (bureau d'architecture Lacasse).

La CCATM-CLDR se met dès lors d'accord sur la constitution d'un groupe de travail qui fait le relevé des différents problèmes urbanistiques par quartiers ; pour ce travail, il faut mobiliser quelques riverains.

4. Régularisation d'un permis unique pour établissement de Classe 2

Le volume d'activités des kayaks sur l'Ourthe devenant trop élevé, la Région wallonne demande de se mettre en ordre. Par exemple, la société « Les Remous » effectue 250 mises à l'eau par jour ce qui veut dire une arrivée de 500 personnes par jour sur la commune ; cela entraîne des perturbations pour les pêcheurs, au niveau de la mobilité vu les déplacements du charroi lié aux kayacks mais aussi une dégradation des fonds de la rivière.

La société « Les Remous » a l'intention de régulariser son permis ; un recours va être déposé par les pêcheurs.

5. Filot : le manège Eqinox a introduit une demande de dérogation au Plan de secteur

Une partie du bâtiment est construit en zone agricole au plan de secteur. La propriétaire n'étant pas reconnue comme agricultrice, il est difficile pour elle d'avoir cette régularisation.

La CCATM-CLDR vote à l'unanimité pour acter la dérogation d'un bâtiment existant construit en zone agricole.

6. Enquête publique du 22 octobre au 5 décembre relative à la révision du Schéma de Développement du Territoire (SDT)

Le Schéma de Développement du Territoire (SDT) propose aux wallons un ensemble de mesures à moyen et long terme permettant à la Wallonie d'anticiper et de répondre aux besoins futurs de sa population tant au niveau local que régional. Il est important de s'y intéresser, l'outil SDT servira de fil conducteur pendant une trentaine d'années dans les choix du Gouvernement pour les demandes de subsides concernant tant les aspects de mobilité que le développement socio-économique et touristique de la Wallonie.

Une réunion d'information aura lieu le mercredi 21 novembre à 18 heures au CESW Salle Wallonie (*rue du Vertbois, 13c – 4000 Liège*)

7. Le texte présenté vise à dresser la liste des liaisons écologiques qui constituent les éléments du réseau écologique qui joue un rôle majeur dans la survie des espèces. Il est important de s'y intéresser vu la densification de l'habitat ; deux axes traversent la commune.

Cinq types de liaisons écologiques sont ainsi identifiés à l'échelle régionale afin de mettre en réseau les milieux naturels caractéristiques de grande valeur biologique:

- ✓ les massifs forestiers feuillus,
- ✓ les pelouses calcaires et les milieux associés,
- ✓ les crêtes ardennaises,
- ✓ les hautes vallées ardennaises,
- ✓ les plaines alluviales typiques des larges vallées du réseau hydrographique.

8. Divers

- ✓ Démision d'Oscar Dalem
- ✓ Renouvellement de la CCATM/CLDR
- ✓ Dossier de madame Gathy : coût élevé de l'amenée d'eau
- ✓ Marche ADEPS : accès sans porte à la pelouse calcaire
- ✓ Proposition de mettre un panneau d'information du petit chemin vers le terrain de foot
- ✓ Les plans de lotissement n'ont plus de valeur règlementaire mais une valeur indicative
- ✓ Mobilité : le chantier de réfection de la voirie va commencer la semaine du 12 novembre

En décembre, la date de la prochaine réunion sera fixée.

La réunion se clôture à 22h20.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspart,
Secrétaire

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTON	E	Jean-Claude PONCELET
E	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
E	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
A	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYTS	P	Pierre SILVESTRE
A	Gontran FRAITURE		
E	Guy THEATE	E	André QUOILIN
P	Michel HAMTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Alix EVRARD		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du PV de la réunion du 06.11.2018 ;2. SDT-Présentation vidéo et informations sur les remarques reçues ;3. Information <i>Fun Adventure</i> et <i>Blockay</i> – permis unique ;4. Information enquête unique PGDH – plans de gestion par district hydrographique ;5. Suivi de la réunion InterCLDR du 13.12.2018 ;6. Résumé des divers projets pour lesquels la CCATM a été sollicitée en 2018 ;7. Divers – Verre de l'amitié. |
|--|

1. Approbation du PV de la réunion du 06.11.2018

M. KRIESCHER ouvre la réunion. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. SDT-Présentation vidéo et informations sur les remarques reçues

Une vidéo explicative (visible sur le *site wallonie.be/dgo4/sdt*) est présentée aux membres pour mieux comprendre le *Schéma de Développement Territorial* de la Wallonie. Plusieurs remarques et constatations s'ensuivent, formulées par Mélanie JASPART et commentées par les membres, et ce afin qu'un rapport puisse être envoyé par la Commune à la Région wallonne le 05 février 2019 au plus tard, dans le cadre de l'enquête publique soumise jusqu'au 5 décembre à la population afin que leurs respectifs Conseils communaux puissent remettre à leur tour leur avis.

- Ce SDT n'a qu'une **VALEUR INDICATIVE et non réglementaire** ; son intérêt réside essentiellement dans les grandes **lignes de conduite** qu'il suggère pour l'aménagement du territoire en Wallonie. Il s'agit donc surtout d'un outil de décision susceptible de faire évoluer les plans de secteur.
- Ce SDT wallon vise **4 BUTS** : lutter contre l'étalement urbain, utiliser rationnellement les ressources, gérer au mieux l'énergie et maîtriser la mobilité.
- Les principaux pôles wallons répertoriés par le SDT sont **Liège, Namur et Charleroi ; 25 villes** sont en tout concernées.
- La SPI et la *Province de Liège* ont émis des remarques suivantes : le zéro béton prôné dans ce SDT est une utopie.

- A. Réflexion quant au contenu du SDT

Ce SDT s'est malheureusement **davantage penché sur le quotidien des communes urbaines** et non rurales, avec un accent essentiellement mis sur les **PÔLES MAJEURS** que sont **Tournai, Mons, Charleroi, Namur et Liège**. En effet, le **réseau Ourthe-Amblève n'y est pas mentionné parmi les points géologiques, touristiques et relatifs à l'aménagement du territoire**. Or, le SDT provincial, lui y avait bien fait allusion.

La CCATM marque son inquiétude quant au fait que la zone Ourthe-Amblève est si peu représentée dans ce SDT ; les communes rurales se voyants totalement exclues des grands axes liaisonnant les grands pôles précités :

- Concernant le volet relatif aux **RESSOURCES** : le SDT ne mentionne pas les carrières de grès. Quant à l'eau, seul le *Néblon* à Ouffet y est mentionné pour la région Ourthe-Amblève.

- La vallée Ourthe-Amblève n'est pas non plus mentionnée par ce SDT au niveau du **TOURISME**. Seul le site de Durbuy est cité, mais pas les liaisons douces existantes entre ce dernier et le pôle urbain qu'est Liège. Or, il est important de pouvoir valoriser les cours d'eau de l'Ourthe et de l'Amblève, ainsi que leur valeur historique et culturelle. Si la commune de Hamoir n'est pas citée en terme de fréquentation touristique, c'est parce que les chiffres pris en compte par ce SDT se basent **uniquement sur les hébergements reconnus par le CGT** (gîtes et hôtels) et n'incluent pas les nombreux pavillons de chasse et nuitées hors gîtes recensés sur la commune. Il est donc important de rapporter dans l'enquête publique la nécessité de mettre en valeur les activités « nature » et le sport local qu'offre le territoire de Hamoir à ses nombreux touristes. Quant au **RAVeL**, seuls quelques sillons jaunes peu détaillés représentent les axes à privilégier pour la mobilité douce à proximité de l'Ourthe.

- La commune de **HAMOIR** est répertoriée par ce SDT comme une **ZONE ENDOGÈNE**, qu'il pousse dès lors à se rattacher à l'un des différents pôles précités. Il s'avère ici que la commune de Hamoir est **rattachée à l'ARRONDISSEMENT DE HUY**. Or, M. LECERF précise que le bassin de vie de HAMOIR **ne correspond en rien** au bassin de vie de Huy en matières de maisons de repos et de mobilité (deux points d'ailleurs abordés à la *Conférence des élus* du 19 décembre 2018) :

- Au niveau de l'**hébergement et de l'accueil des AÎNÉS**, le quota de structures à mettre en place au sein de l'Arrondissement de Huy est en effet déjà atteint. Ce constat pose problème car Hamoir a réellement besoin d'offrir à ses aînés des structures d'accueil confortables davantage à proximité de leur famille. Le SDT wallon n'a pas non plus abordé le maintien des aînés à domicile. Tout l'aspect **SOCIAL** y est d'ailleurs assez peu développé.

- Les gares de Comblain-la-Tour et de Hamoir ne sont pas abordées par le volet **MOBILITE** de ce SDT. Aucune référence n'est faite à la ligne de **CHEMIN DE FER** vers l'Ourthe, si ce n'est le fret depuis les carrières jusqu'à la gare de Rivage. Or, les deux gares dont bénéficie Hamoir sont des privilèges qui doivent être reconnus pour être maintenus à long terme. La ligne 43 Liège-Marloie est la seule alternative à la voiture en commune rurale, et la **connexion des deux villes universitaires que sont Liège et Arlon se fait seulement en 2h30 de train au minimum**. Certes, on peut passer par Namur, mais c'est loin d'être un trajet direct. Notons aussi qu'aucune liaison avec la Flandre n'est évoquée.

- Si à la base le Ministre DI ANTONIO (Mobilité) souhaitait faire une centrale régionale de mobilité, les actuelles centrales de mobilité (structures dont la fonction est de faciliter la mobilité de ses usagers) l'ont fait changer d'avis : **demeureront donc 15 centrales locales**. 10 d'entre

elles seront d'ailleurs approuvées le 12 décembre 2018 par la Gouvernement, et ce sans même que les Communes aient été consultées au préalable.

- Actuellement, les communes de GREOVA sont toutes exposées dans différentes centrales locales. La **centrale de mobilité du Condroz** (*MobiCondroz*, née grâce au GAC) **souhaite aujourd'hui s'étendre jusqu'à Hannut, Waremme, Hamoir et Ferrières⁴**, ce qui n'est pas apprécié par *Liège Europe Métropole*, ni par la Commune de Hamoir, qui ne trouve pas ce projet opportun car il ne s'agit **pas vraiment d'un axe de mobilité propice à Hamoir. Le plus propice s'étirant plutôt dans l'autre sens, c'est-à-dire vers les communes du GREOVA.**

B. Elargissement de la réflexion à la zone du GREOVA

En outre, la CCATM constate que depuis que le GREOA est devenu le GREOVA, c'est-à-dire qu'il s'est élargi aux communes plus urbanisées et plus orientales de la Vesdre (Trooz, Chaudfontaine), cette **tendance vers la semi-urbanisation et vers le Grand Liège** nuit à la visibilité d'**Hamoir**, qui **ne bénéficie en outre pas d'une bonne position géographique** par rapport à son arrondissement : en effet, la commune n'est **pas vraiment dans le Condroz, ni assez dans la zone du GREOVA**, ce qui **lui confère une mauvaise visibilité et un mauvais marketing** : la commune de Hamoir ne se rattache en effet à **aucune image**.

- A. Constats généraux quant à la considération de la commune au sein du SDT

- Les **COMMUNES RURALES** ne sont plus assez prises au sérieux car elles ne sont **pas « administrativement » situées dans un bassin de vie**. C'est le cas de **Hamoir** qui **se situe trop loin du «Grand Liège »**.
- La **PROVINCE DE LUXEMBOURG** semble davantage se préoccuper de ses communes rurales. La **possibilité de se rapprocher davantage de la province du Luxembourg** est donc évoquée, et ce **via un rattachement par l'axe de Marche-en-Famenne**. Cette réflexion est partagée par de nombreux membres. En effet, cette dernière attire bon nombre de Hamoiriens, au niveau scolaire comme commercial. Il serait à cet effet intéressant de connaître la proportion des fréquentations scolaires des zones Bravaux/Marche et Aywaille/Remouchamps/Ferrières. En outre, qu'advierait-il si les entreprises venaient à se délocaliser de la zone Liège pour de développer dans la zone Luxembourg ?
- **Les sports, la nature et la ruralité sont les éléments à prendre en compte pour conférer une vraie IMAGE à Hamoir.**

⁴ Les autres centrales locales de mobilité, outre celle du Condroz, seraient celles du Pays germanophone, de la Basse Meuse, du Grand Liège (Herstal, Seraing, Grâce-Hollogne), etc.

- Les territoires dits « **ENDOGENES** » doivent être rattachés non **PAS à UN SEUL PÔLE/ARRONDISSEMENT, mais à PLUSIEURS**, et ce selon les différentes thématiques (exemple : à tel pôle pour le vieillissement, à tel autre pour la mobilité).
- Ce SDT permet difficilement de distinguer les zones agricoles des zones d’habitat. Le schéma de secteur par contre, qui en outre est réglementaire, fait cette différence.
- Il semble difficile de mettre en œuvre ce que prône le SDT en matière de **TRANSITION ECOLOGIQUE** et de **LOGEMENT**.
- Au niveau de la performance **NUMERIQUE**, il semble exagéré que les communes rurales soient aussi concernées, à savoir qu’il s’agit encore de zones où, ici et là, les réseaux GSM ne sont toujours pas au point.
- Certains points abordés par ce SDT pourraient davantage être précisés : comment ces pôles ont-ils été définis ? Qu’entend-t-on exactement par « **QUARTIER NOUVEAU** » ?
 - En effet, M. LECERF précise que le Master Plan de Hamoir - à une échelle plus rurale - semble cadrer sur cette philosophie du quartier nouveau (étalement sur 15 à 20 hectares). Or, ce SDT pourrait se montrer **réticent à l’implantation d’un gros centre sur la commune de Hamoir**. Ce serait pourtant dans le **volet** abordé par le SDT « **Anticiper et muter** » que devrait s’intégrer le **MASTER PLAN du centre de Hamoir**.
 - Emergeront en outre prochainement des SD pluricommunaux, communaux et locaux (relatifs à des *Zones d’Aménagement Communal Concerté*) qui pourraient à leur tour impacter la commune et s’appliquer au CoDT.
 - M. LEGROS précise que ce SDT wallon est une sorte de Master Plan à l’échelle régionale (très politisé), et que même si il n’est pas indispensable qu’Hamoir y soit répertorié comme un point pôle, **il est important néanmoins d’attirer l’attention sur cette zone, et plus globalement sur la zone Ourthe-Amblève**.

3. Information Fun Adventure et Blockay – permis unique

Concernant l’infrastructure *Fun Adventure*, une enquête publique prévue entre le 19 décembre 2018 et le 11 janvier 2019 rendra compte d’un avis quant à la régularisation relative à la grande tente, située à cheval sur les territoires de Ferrières, Durbuy et Hamoir (minoritairement). Le prochain RAVeL devrait passer à proximité de cette tente. Ce qui représentera un atout majeur pour cette infrastructure touristique.

Quant à la *Carrière du Blockay*, une enquête publique prévue entre le 17 décembre 2018 et le 24 janvier 2019 (voir article paru dans le VLAN le 19 décembre 2018) rendra compte d’un avis, essentiellement quant aux projets de déplacement de la voirie et de l’emplacement des points/bacs d’eau de rinçage (Degueldre) qui inquiètent les riverains. Par où passera en effet cette nouvelle voirie et qu’advient-il des deux petits chemins à l’est de la carrière ? Mme

MINGUET, membre de la CCATM et échevine de la mobilité et de l'urbanisme, précise que l'activité de cette carrière impliquera seulement une desserte de 10 camions de 25 tonnes par jour, soit environ un trafic peu gênant de 40 camions par semaine.

4. Information enquête unique PGDH – plans de gestion par district hydrographique

Une enquête du PGDH débutée ce 19 décembre 2018 sera menée jusqu'au 18 juin 2019, et relative à un plan de gestion par district hydrographique visant à améliorer la qualité de l'eau. La troisième phase de ce plan (celle de 2022 – 2027) est actuellement en cours d'élaboration. La seconde (celle de 2016-2021) propose déjà 50 actions pour mettre ce plan en œuvre. Un document spécifique en explique les enjeux : la lutte contre la pollution diffuse, l'assainissement, les pollutions méconnues, les ressources d'eau et les incidences climatiques. Il s'agit donc d'un plan majeur lié au code de l'eau. M. LEGROS souhaite savoir si les sociétés de distribution d'eau (SILE, AIDE,...) ont été ou seront prochainement consultées. Mme JASPART lui répond que ce devrait normalement être le cas.

5. Suivi de la réunion InterCLDR du 13.12.2018

La dernière interCLDR qui s'est tenue à Aywaille a fait l'objet d'une intervention de M. A. NIELS, relative aux réseaux RACK et point-nœuds en Ourthe-Vesdre-Ambève ainsi qu'au projet RAVeL /liaison cyclopédestre de l'Ambève, dont l'étude vient d'être relancée grâce à la contribution de *Liège Europe Métropole*. Les membres s'accordent sur le fait que le vélo électrique doit être lié au projet RAVeL, dans le respect des 30km/h, et qu'il devrait idéalement exister des zones de recharge à mettre à la disposition des usagers, à savoir qu'un vélo électrique a besoin de 3h de recharge. Au regard du fait que la majorité des usagers des vélos électriques sont le plus souvent les propriétaires de ces derniers, les membres s'accordent sur la nécessité de développer des systèmes de location de vélos électriques à meilleur prix (en effet les prix actuels sont onéreux) dans le cadre de la concrétisation de ce RAVeL. Afin de réduire les frais de gestion que cela impliquerait, des étudiants pourraient se charger de les entretenir et de les louer. Il faudrait néanmoins veiller à ne pas trop concurrencer par ce biais les propriétaires privés qui louent leur vélo. La crainte de vol devrait aussi être écartée par une sécurité renforcée. L'idéal consisterait en un partenariat entre les propriétaires privés et l'Office du Tourisme. M. LECERF rajoute enfin que des liaisons empierrées pourraient être plus simplement aménagées dans le cadre du réseau provincial à points-nœuds, et que l'usage du vélo électrique serait très légitime pour les citoyens et touristes de la commune de Hamoir, dont les côtes sont fortes et nombreuses.

6. Résumé des divers projets pour lesquels la CCATM a été sollicitée en 2018

M. KRIESCHER énumère les points listés sur le document récapitulatif (voir document annexé) de l'année 2018 distribué aux membres de la CCATM et de la CLDR en s'attardant sur les points suivants :

- La *Maison rurale* est en pleine phase de réhabilitation ;
- À Fairon, un gros subside a été octroyé en faveur de l'extension de l'école ; les travaux devraient donc se dérouler rapidement ;
- Les points qui feront l'objet d'une attention particulière en 2019 seront :

- La fiche 3.2 du PCDR (*Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village*) ;
- Le dossier maison « *Gaston chauffé* » (via un subside de la société *Ecobâti*) ;
- La fiche 2.9 du PCDR (*Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine*). À cet effet, les résultats du *Bureau Lacasse* seront transmis à la Commune au cours du 1^{er} trimestre 2019 ;
- Le projet 2.7 du PCDR, désormais intégré dans le Master Plan (*Aménagement du « Quartier nord » en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement en vue de redynamiser le centre de Hamoir*), avec le projet de la passerelle à finaliser éventuellement grâce au Développement rural. M. LECERF partage aux membres que deux réunions en faveur de ce projet (qui n'inclut pour le moment pas la passerelle) se sont récemment tenues aux respectifs cabinets des Ministres DE BUE et COLLIN afin de départager auquel des deux pourrait incomber un subside en faveur du développement du centre. Il semble que le Développement rural (R. COLLIN) y réponde plus favorablement que la Revitalisation urbaine (V. DE BUE), cette dernière ayant insisté sur le fait qu'une commune rurale comme Hamoir ne pourrait faire l'objet d'une priorité par rapport à d'autres zones plus « urbaines », bien que cette définition soit discutable, car vague dans le décret relatif à la Revitalisation urbaine. M. LECERF rajoute qu'il faudra néanmoins faire des choix, car 4 fiches-projets du PCDR sont actuellement sujettes à activation sur la commune et le Développement rural ne pourra certainement pas tout prendre en charge ;
- Il est enfin précisé que la priorité sera accordée aux meilleures fiches-projets du PCDR, avant que celui-ci ne prenne fin (en juin 2022) ;
- Les budgets n'étant pas élastiques, M. LECERF annonce aux membres que des choix devront être posés pour prioriser certains des projets relatés dans le document distribué ;
- Á Comblain-la-Tour, la fiche-projet 3.6 du PCDR relative à la *Création d'un atelier rural* pourrait peut-être faire l'objet d'une acquisition de bâtiment subsidiée à 80% par le Développement rural ; cette aide pourrait diminuer opportunément la part financière incombant à la Commune de Hamoir.

7. Divers – Verre de l'amitié

- La réserve naturelle du *Thiers aux Pourcets* (Comblain-la-Tour), gérée par *Natagora*, vient d'être reconnue comme réserve naturelle agréée.
- Une demande de permis d'urbanisme relatif à un projet au sein du hameau de *Chirmont* vient d'être déposée après qu'un problème d'eau ait été réglé. Le Collège communal s'est récemment positionné sur ce projet d'urbanisme : la taille du projet semble trop haute, il serait dès lors nécessaire de le réviser de manière moins massive.

- L’ancien immeuble de M. J. MOSBEUX a été vendu et une demande de permis d’urbanisme vient d’être introduite pour y créer cinq logements. Mais le dossier est incomplet.
- Concernant le projet de développement d’une société de kayak, les pêcheurs ont décidé d’assigner les responsables devant le Conseil d’Etat. L’infrastructure de Hamoir est particulièrement visée et le membre de la CCATM responsable de cette dernière souhaiterait en connaître la raison. Il s’avère en outre que le Master Plan prévoit justement un développement de la pratique du kayak ; ce blocus des pêcheurs pourrait donc poser problème si le Conseil d’Etat venait à trancher en leur faveur. Or, ce dernier ne jugeant que sur la forme, cette démarche présente peu de risques d’aboutir.
- À Fairon, le projet RAVeL suit son cours : le cahier spécial des charges relatif à la liaison à aménager sur 300 mètres sera prêt début 2019. Devraient s’ensuivre la demande et l’octroi de permis d’urbanisme puis les nouvelles procédures de lancement de marché public. L’idéal serait que tout soit bouclé en six mois, si le DNF ne bloque pas davantage la situation.
- La date d’inauguration de la pose de la première pierre de la *Maison des Associations* est encore à fixer et à proposer au Ministre R. COLLIN.
- À l’aube de cette nouvelle législature 2018-2024, la CLDR doit être réactualisée. Si elle l’est à 50% ou plus, elle devra être ré-approuvée par le Conseil puis par le Ministre de la ruralité. M. KRIESCHER va se renseigner pour savoir si la CCATM doit respecter aussi cette condition, à savoir que cette dernière devra aussi être réactualisée 3 mois après la mise en place du nouveau Conseil communal, et bénéficiera d’un délai d’un mois pour être validée. Les réunions de la CLDR continueront à se tenir en même temps que les réunions de la CCATM, mais les deux commissions resteront néanmoins distinctes. M. KRIESCHER propose enfin de créer une réserve de suppléants pour les deux commissions et éviter ainsi à l’avenir de devoir procéder à la relance d’un nouvel appel à candidatures.

La réunion se solde par un verre de l’amitié.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspart,
Secrétaire